

Les crédits suivants sont adoptés:

H—Commission canadienne des transports—

Comité des transports par eau—

110c. Nonobstant les restrictions de l'article 265 de la Loi sur les chemins de fer, versement d'un montant n'excédant pas \$30,447.70, tiré de la caisse des passages à niveau et appliqué au coût de la reconstruction d'un pont autorisée par l'ordonnance n° 115089 de la Commission des transports du Canada, \$1.

115c. Versements aux compagnies de chemins de fer conformément au paragraphe 2 de l'ordonnance n° 103860, datée du 23 février 1961, de la Commission des transports du Canada, lequel paragraphe autorisait les compagnies de chemins de fer à augmenter leur tarif-marchandises sur les chargements de blé pour l'exportation expédiés de certains ports de la baie Georgienne, des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent, au port de Montréal et aux ports situés à l'est sur le Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique et lequel paragraphe avait été suspendu par un décret du conseil enjoignant aux compagnies de chemins de fer de garder en vigueur les tarifs qui étaient exigés et avaient été publiés le 30 novembre 1960, ces paiements devant compenser pour la différence entre ces tarifs en vigueur le 30 novembre 1960 et les tarifs de compensation approuvés par la Commission des transports du Canada, \$104,500.

120c. Versements aux compagnies soumises à l'ordonnance n° 96300, datée du 17 novembre 1958, de la Commission des transports du Canada à l'égard de la période comprise entre le 1^{er} avril 1966 et le 31 décembre 1966, afin de dédommager ces compagnies de toute diminution de leurs recettes brutes globales au cours de cette période, diminution qui, de l'avis de la Commission, s'est produite parce que ces compagnies ont maintenu une augmentation de 8 p. 100 de leur tarif-marchandises au lieu d'une augmentation de 17 p. 100, comme le permet cette ordonnance, \$96,800.

L114c. Acquisition d'un appareil Twin-Otter pour le louer à la Leeward Islands Air Transport Limited, en conformité d'une entente conclue avec l'approbation du gouverneur en conseil, à un loyer qui permettra de rembourser la Couronne pour l'achat dudit appareil, et comportant une option pour l'achat dudit appareil nonobstant toute disposition de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, \$1,000.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, au lieu de parler sur les quatre ou cinq crédits précédents, je vais m'en tenir au dernier. Je vais me limiter à deux minutes.

On dit souvent que le Québec a raison d'être mécontent. Le ministre, à l'heure actuelle, est en train de faire un tour d'horizon du pays et du Québec. Or, un des domaines où l'on a le plus raison d'être mécontent, c'est celui des transports. C'est un domaine qui relève de la juridiction fédérale dans bien des cas: les aéroports, le port de Montréal, le port de Trois-Rivières, le port de Québec, les chemins de fer Nationaux, Air Canada, le fleuve Saint-Laurent. C'est un champ qui relève du

[L'hon. M. Hellyer.]

ministère des Transports et c'est probablement celui dont on a le plus raison de se plaindre.

Que le ministre demeure ministre des Transports ou qu'il devienne premier ministre, je lui demande d'étudier en profondeur tous les problèmes qui peuvent exister dans le domaine du transport. Qu'il ne se trompe pas là-dessus; s'il veut faire plaisir au Québec, qu'il parle du transport, parce que c'est le domaine duquel on est le plus mécontent. Il n'y a pas d'améliorations, pas d'agrandissements, pas de navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Il y a bien d'autres choses.

Quiconque prend le train de 11 heures à Montréal pour se rendre à Ottawa ne rencontre que des employés qui ne parlent pas un mot de français. Il n'y a pas de bilinguisme entre Ottawa et Montréal. Je ne vois pas d'objection à ce qu'un homme ne parle pas le français, mais ne le mettez pas sur une ligne où tant de Canadiens français circulent! Que le ministre fasse enquête sur la ligne des chemins de fer Nationaux entre Montréal et Ottawa, surtout sur le train de 11 heures du soir; il verra qu'aucun employé ne parle le français. Ce n'est pas très agréable.

Air Canada a énormément amélioré la situation et je peux en féliciter les dirigeants. Le service européen, entre autres, s'est beaucoup amélioré. Je l'ai utilisé dernièrement pour me rendre en France et j'ai pu le constater. Je dois féliciter Air Canada à ce sujet.

Mais les chemins de fer Nationaux ne font rien. Que le ministre se dise bien que c'est probablement un des domaines les plus importants et duquel on est le plus mécontent à l'heure actuelle. C'est à lui-même d'apporter des solutions!

[Traduction]

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Cela complète l'étude des crédits supplémentaires du ministère des Transports.

Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui et vu qu'il est 11 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

(La séance est levée d'office à 11 h. 10, en conformité d'un ordre spécial.)